

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNSS
MARDI 1^{er} JUILLET 2025 - LYCÉE GABRIEL FAURE, PARIS 13^e**

Étaient présents ou représentés :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Monsieur Jean HUBAC, Chef de service en charge du sport scolaire, DGESCO, MENESR
- Madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, DGRH
- Monsieur Etienne BARRAUX, Référent « Génération 2024 » et « Service National Universel », IA IPR EPS, Rectorat de Paris
- Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Rectrice de l'académie de Limoges
- Monsieur Frédéric FULGENCE, Directeur académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine
- Madame Anne MIQUEL-VAL, Directrice académique des services de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur Eric JOURNAUX, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Référent Olympique et Paralympique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, CTIG région académique Ile de France
- Monsieur Julien GAGNEBIEN, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe mission de l'enseignement primaire, Groupe Education Physique et Sportive
- Monsieur Kevin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Monsieur Brice BENARD, IA IPR EPS Orléans-Tours
- Monsieur Bruno REIBEL, IA IPR EPS Créteil
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1er

- Madame Farida PARIOLLEAU, Principale du Collège Anne Franck, Paris 11^e
- Monsieur Sébastien BRACCIALI, Principal du Collège Colette Besson, Paris 20^e
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy
- Docteur Sophie LE BRIS, MD, MSc., Conseillère technique nationale, Bureau de la santé et de l'action sociale, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

- Madame Stéphanie HOCDE-LABAU, Cheffe du bureau des services territoriaux et de l'agence nationale du sport (DS2C)
- Monsieur Laurent LETAILLEUR, Chef du bureau de l'économie du sport, Direction des sports
- Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission sport éducation, Bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie, DS.1A
- Madame Julianne LAGADEC, Directrice de projet pass Sport, Direction des Sports
- Madame Dorine MEUNIER, Chargée de mission sport en milieu professionnel et engagement, Direction des sports
- Madame Cécile NICOL, Directrice régionale académique d'Île-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- Madame Lison CHEMOUNI, Professeure de Sport, Conseillère d'animation sportive, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Yvelines
- Madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Madame Isabelle ESPINOSA, Vice-Présidente du Département du Tarn, en charge des Sports

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Mademoiselle Marguerite CORDET, élue CAVL, LPO Clos Maire, Beaune, académie de Dijon
- Monsieur Sam VOGELE, élu CAVL, LPO Xavier Marmier, Pontarlier, académie de Besançon

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, membre du Conseil d'Administration du CNOSF, représentant le CNOSF, membre du Conseil d'Administration du CNOSF
- Madame Marion GUYOMARD, Directrice des Grandes causes nationales du CNOSF, représentant le CNOSF
- Madame Delphine REGEARD, Directrice nationale adjointe en charge des relations avec les fédérations multisports à la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.)
- Monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.)
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles
- Madame Armelle KEROMNES, Directrice Départementale UNSS Val du Marne
- Monsieur Laurent BRIEN, Secrétaire général adjoint, Fédération PEEP
- Madame Line NEEFF, Proviseure adjointe, Lycée Freppel, Obernai, membre de l'exécutif national au SNPDEN UNSA
- Madame Sandra BUTEAU BESLE, Vice-Présidente FCPE Rhône & Métropole de Lyon, Vice-Présidente FCPE AURA, administratrice nationale FCPE
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoit HUBERT, Co-Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Coralie BENECH, Co-Secrétaire générale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Julien GIRAUD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Alexandre ROCHE, représentant le FNEC FP - FO

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières, académie de Versailles
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LGT Pierre de Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours

- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Floirac, académie de Bordeaux
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège La Vigièvre, Saint Flour, académie de Clermont-Ferrand
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Legta Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen
- Monsieur Thibault SALVIAT, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, EPLEFPA de la Creuse, Ahun, académie de Limoges
- Monsieur Pascal BERNARDIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Louis Aragon, Roquevaire, académie d'Aix-Marseille
- Monsieur Vincent DELYE, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Germinal, Biache Saint Vaast, académie de Lille
- Monsieur Frédéric LENORMAND, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Alphonse Allais, Val de Reuil, académie de Normandie
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée M. Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Madame Christine BOSSY, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Jean Jaurès, Peyrolles en Provence, académie d'Aix-Marseille
- Madame Sarah LACOMBE, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège Jules Romains, Paris 7^e, académie de Paris
- Madame Florence POLONIO, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, LP Jacques Dolle, Nice, académie de Nice

Etaient absents ou excusés :

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Monsieur Matthieu LAHAYE, Chef de service, Adjoint à madame la Directrice générale de l'enseignement scolaire, DGESCO

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Monsieur Andreas SEILER, Sous-directeur DGER/SDPOFE, Direction générale de l'enseignement et de la recherche

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Madame Marie-Hélène MATHIEU, Conseillère régionale, Maire de Saint-Didier-au-Mont-d'Or, représentant l'Association des Régions de France (ARF),

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Madame Carole THOBOR, administratrice nationale, Vice-Présidente F.C.P.E. Martinique

PROJET

Préambule par Monsieur Jean-Marc SERFATY, Directeur national de l'UNSS :

Les politiques éducatives relèvent non seulement du ministère de l'Éducation nationale, mais également d'autres ministères, notamment celui des Sports. Des échanges vont être engagés avec le ministère de la Santé, le ministère du Travail ainsi que celui de l'Agriculture. L'ensemble de ces enjeux est également travaillé en lien avec les fédérations délégataires, dans une continuité éducative et pédagogique que Monsieur SERFATY souhaite promouvoir, tant pour le premier que pour le second degré.

Dans ce cadre, un suivi des services déconcentrés a été engagé et une répartition territoriale a été mise en place pour les directeurs nationaux adjoints. Néanmoins, un délai de trente jours s'avère insuffisant pour recueillir une analyse approfondie de leurs besoins, de leurs missions, ainsi que pour leur permettre de formuler des propositions et de disposer du temps nécessaire à une réflexion construite avant un retour.

Afin de garantir un suivi effectif, une organisation territoriale a été définie. Monsieur SERFATY assurera personnellement le suivi d'une région. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des services déconcentrés de l'UNSS.

Ouverture du Conseil d'administration par Monsieur Jean HUBAC, représentant la Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Présidente :

Monsieur Jean HUBAC s'excuse pour le retard.

Un cycle de dialogue sera ouvert à partir de l'automne prochain et donnera un vrai avis sur les statuts de l'association avec une ligne rouge de conserver un statut associatif pour un certain nombre de raisons. Il n'est pas question d'aller vers une association totalement déconnectée du ministère ou à l'inverse vers un service totalement intégré dans le ministère. Il assure ne pas avoir d'inquiétude sur le travail qui va être mené. Il y a des mesures à prendre en matière de simplification et d'organisation.

Même s'il assure que le dialogue social sera mené en relation étroite avec la direction nationale, c'est bien la présidence qui assume cette modification des statuts.

Monsieur SERFATY propose de laisser la parole aux déclarations liminaires.

I Déclarations liminaires

Monsieur Pascal BERNARDIN, élu des AS, dans l'académie d'Aix-Marseille :

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Directeur National. Depuis sa nomination, les DNA, le SNEP-FSU et les cadres en territoire ont été reçus en présentiel ou en visio. Or, le seul collège élu administrateur de l'UNSS - les représentant.es des AS - n'a pas bénéficié, lui, du même traitement. Cette rencontre des acteurs et actrices de terrain avait pourtant été annoncée comme essentielle lors de l'entretien de recrutement par le candidat Serfaty.

Un autre point nous inquiète : depuis plusieurs années, nous demandons un changement radical de gouvernance de l'UNSS. Or, comment le maintien en poste de l'équipe Girault permettrait-il un recentrage de la politique financière et sportive sur la rencontre sportive et artistique à tous les niveaux ?

Par ailleurs, nous déplorons des changements tardifs de dates d'instance. De même, des instances ou commissions (départementales, académiques et nationales) se sont tenues durant les congés scolaires, sur des dates d'exams nationaux ou pire encore sur les mercredis après-midi. De plus, nous demandons

à la DN et à la DGESCO de prendre leur responsabilité de président.es des CD et des CR UNSS comme des moments incontournables de leurs agendas.

Lors de l'AG du 5 juillet 2024, nous avions soulevé qu'aucune prospective n'avait été réalisée sur l'économie qui serait faite grâce au nouveau Règlement Fédéral. Après la suppression de bon nombre de Championnats de France (47 activités de la liste 2), nous n'avons toujours aucune visibilité. En revanche, à la lecture des documents liés au budget, il est clair que les licencié.es ont payé davantage, que les AS ont payé davantage, mais que l'offre de rencontres, elle, a considérablement diminué. Moins de rencontres donc et pourtant un nouveau déficit de près d'un million d'euros annoncé lors du CA du 3 juin 2025. Les élus.es des AS proposent de nouveau des pistes de recettes au bénéfice de l'UNSS : redéploiement des moyens donnés aux dispositifs « 2h de sport au collège » et « SNU », apport de subventions des ministères de l'Agriculture, de la Santé et des Armées et remise en cause de la participation des établissements privés aux compétitions de l'UNSS. En bref, l'argent public pour l'Ecole publique !

Les élus des AS s'étaient opposés à l'augmentation indifférenciée du prix de la licence. Les chiffres présentés au CA du 3 juin avec une recrudescence des rejets bancaires notamment en LP mettent en évidence que notre analyse était juste. Aux rejets, s'ajoute un autre élément éclairant : le nombre d'AS qui font appel au fonds de solidarité. La Direction Nationale doit absolument prendre en considération les propositions faites par le groupe de travail sur le contrat licence de 2021 pour permettre aux AS en difficulté de continuer de fonctionner. De plus, nous constatons une diminution des aides des collectivités territoriales à destination des familles et des AS dans certains territoires. Leur soutien ainsi que la mise à disposition gratuite des installations sportives pour toutes les rencontres restent fondamentaux.

L'an dernier, huit académies ont fonctionné avec moins d'IMP pour les coordonnateurs et coordonnatrices de district. De nouvelles baisses sont d'ores et déjà annoncées sur le territoire. De surcroît, le travail s'est considérablement complexifié depuis quelques années en raison de l'accord cadre transport, de l'ouverture des bases OPUSS, de la gestion budgétaire... Le renouvellement des coordonnateurs et coordonnatrices de district en est fortement remis en cause, or, sans coordination, les rencontres disparaîtront. Nous demandons à la DGESCO d'émettre des propositions écrites aux Recteurs et aux Rectrices afin de sacrifier les moyens dédiés.

Pour rappel, le PNDSS a pour titre « La rencontre au cœur », mais sans une sanctuarisation du mercredi après-midi, il s'agit d'un vœu pieu. La mise en place des différentes réformes (Lycées, LP et collèges) n'ont fait qu'accentuer leur captation.

Pour conclure, les élus des AS rappellent leur profond attachement au service public du sport scolaire à moindre coût, pour toutes et pour tous, partout sur le territoire.

Monsieur Julien GIRAUD, représentant le SNEP FSU :

L'intervention télévisuelle du Président de la République le 13 mai a profondément heurté la profession qui l'a reçu comme un véritable mépris envers leur engagement en EPS et dans le sport scolaire. Il a en effet affirmé que seule son action depuis 2017 a permis l'existence d'une activité sportive à l'école. Sait-il seulement qu'il existe une discipline, obligatoire de la maternelle à la fin du lycée, qui a comme objet l'enseignement de l'éducation physique et sportive et que celle-ci manque de moyens ? Ignore-t-il qu'il existe 35 000 enseignants d'EPS qui font vivre cette discipline dans le 2nd degré et qui font vivre le sport scolaire ? Au-delà de ce qui pourrait paraître anecdotique, transpire toute la considération que nos gouvernements ont pour ce qu'est le sport et a fortiori pour ce qu'il est au sein du système éducatif. La référence aux 2h supplémentaires de sport au collège dénote la déconnexion avec la réalité de terrain. Que représente ce dispositif mis en place pour peu d'élèves et dans quelques établissements seulement, face aux 5.636 millions d'élèves dans le second degré suivant les cours d'EPS et les 1.2 million de licenciés à l'UNSS ? Ce mépris s'illustre une nouvelle fois par l'absence de la présidente de l'UNSS à

cette assemblée générale. Elisabeth Borne, Ministre de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déplacée à Paris dans le cadre de la Journée Olympique, sans doute parce qu'il y avait bien plus de photographes qu'aujourd'hui. Mais elle ne daigne même pas rencontrer les acteurs du sport à l'école et ne consent toujours pas à recevoir le SNEP-FSU premier syndicat représentatif des enseignants d'EPS.

Pour alimenter la communication présidentielle et ministérielle sur « l'héritage des JOP 2024 », le Président de la République et la Ministre des Sports annoncent en grande pompe la journée du sport le 14 septembre prochain, la présentant comme une première ! Il aurait été bienvenu de rappeler que la journée nationale du sport scolaire existe depuis 2010 et rassemble chaque année des milliers de jeunes autour de la pratique sportive...

Ces messages et annonces ne sont que des opérations de communication qui visent à masquer la réalité du sport en France avec des budgets du Ministère du Sport et de l'UNSS affligeants. Un nombre important de sportifs remettent en cause les moyens mis à leur disposition pour s'entraîner, représenter la France et concilier vie professionnelle et vie sportive.

Dans la même veine, les tests de condition physique pour les élèves de 6^{ème} à la rentrée prochaine ramènent l'enseignement de l'EPS à une dimension utilitariste et le réduit à des objectifs de santé, bien loin des attendus d'une appropriation culturelle de la pratique sportive. S'ils sont mis en place, et nous insistons sur le fait qu'ils devront l'être uniquement sur la base du volontariat et sans pression des autorités académiques, corps d'inspection et chefs d'établissement, ils ne viendront que confirmer les inégalités existantes et déjà révélées par de nombreux rapports. Ce ne sont pas les 2h de sport pour quelques élèves qui lutteront contre ce constat. Non ! Pour le SNEP-FSU il y a bien mieux à faire. Il faut inscrire 4 heures d'EPS hebdomadaires et obligatoires pour tous les élèves sur toute la scolarité pour lutter contre les inégalités d'accès à la culture sportive et contre les problèmes liés à la sédentarité de la jeunesse.

Plusieurs éléments sur le sport scolaire nous alertent sur l'avenir de l'UNSS. Tout d'abord le nombre de rencontres pour les élèves est en baisse drastique, corrélé à une baisse de la participation du nombre des élèves et à une augmentation de la participation financière des AS... que nous pouvons résumer en « Moins de rencontres, pour moins d'élèves, pour plus cher ! ». Ces signaux nous semblent inquiétants. Dans le budget 2025-2026, nous avons vu les efforts de réduction des frais de structure. Pour autant, ce sont bien les AS qui vont équilibrer le budget en augmentant leur participation financière. Le SNEP-FSU regrette vivement l'absence d'une subvention exceptionnelle du MEN et de la baisse de celle de l'ANS.

L'état et l'accès aux installations sportives pose aussi beaucoup de questions. Le SNEP-FSU a lancé une grande consultation cette année auprès de la profession. Les résultats du « Gymnase score » sont éloquents à la fois pour la qualité de l'EPS mais aussi pour le sport scolaire : 4 % des AS n'ont pas du tout d'installations sportives et 45 % y ont un accès limité. Il est donc urgent de lancer un grand plan de rénovation et de construction d'installations sportives dans ou à proximité des établissements scolaires pour permettre à tous les élèves d'avoir une pratique, physique, sportive et artistique de qualité en EPS et à l'AS.

La captation des mercredis après-midi ne cesse de prendre plus d'ampleur chaque année dans les lycées. Elle concerne même parfois certains collèges. Certains chefs d'établissement, y compris de lycées à fort effectif, nous disent que la libération des élèves pour l'AS et les compétitions UNSS est possible et qu'ils le mettent en œuvre. Pourquoi ce qui est rendu possible à certains endroits ne peut pas l'être partout ? Capter le mercredi après-midi, cité dans de nombreuses circulaires et notes de service comme « temps dévolu » au sport scolaire, n'est donc pas une fatalité dont il faudrait s'accommoder. Il s'agit là d'une décision politique de placer l'EPS et le sport scolaire en second rang. Le SNEP-FSU appelle l'UNSS à travailler urgentement cette question avec la commission nationale des chefs d'établissement pour que le

temps du sport scolaire soit pris en compte et reconnu dans les indicateurs de la qualité de vie de l'établissement.

Monsieur le Directeur, vous nous avez fait part d'une partie de votre projet au travers de la mise en place de nouvelles commissions et de la tenue d'un séminaire des cadres UNSS en octobre novembre prochains. Quid des 2 postes de DNA supprimés au cours des dernières saisons ? Quid de la gestion des ressources humaines ? Quid d'un séminaire qui arrive deux mois après le début de la saison en pleine période des cross ? Et enfin quid de ces commissions qui portent un nouveau nom mais qui existaient déjà, au moins partiellement, au travers de différents GT, COPIL ou commissions et dont les responsables qui semblent désignés sont les mêmes ? Par exemple le contrat licences, le transport, le règlement fédéral ou le PNDSS. Sans une présentation claire des objectifs et des orientations politiques développées nous ne sommes, pour l'heure, nullement rassurés, pas plus que nos collègues cadres et animateurs et animatrices d'AS.

En effet, nous ne pouvons pas faire abstraction de la période récente et de la crise que nous traversons toujours. Votre nomination doit permettre de ramener un peu de sérénité et de la confiance à la fois dans les services, dans les instances et jusque dans les AS.

Le SNEP-FSU a pesé de tout son poids pour qu'un changement rapide puisse intervenir. Mais nous restons convaincus que la seule éviction de l'ancien directeur ne peut changer l'orientation politique urgente de l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC remercie pour ces déclarations liminaires. Il remarque une forme de persévérance et de constance dans ces déclarations.

Il se dit preneur des expériences académiques que les syndicats ont repérées sur le cadrage des mercredis après-midi. Les contraintes pesant sur les chefs d'établissement expliquent l'utilisation du mercredi après-midi par des cours dans certains collèges et lycées, sans volonté de faire passer le sport scolaire au second plan. Ces situations ne sont cependant pas identifiables par la DGESCO.

Il invite le SNEP à communiquer les territoires ayant manifestement de bonnes pratiques afin de pouvoir regarder les choses finement.

Sur la question de la sanctuarisation des moyens, il rappelle que ce n'est pas possible en vertu de la loi organique relative aux lois de finances de les mettre en pratique de cette manière-là. Les recteurs sont responsables du budget opérationnel de programme dans leurs académies. Pour autant, des discussions ont lieu avec certains recteurs et DASEN, afin de préserver au maximum les moyens dédiés à l'animation territoriale du sport scolaire.

Il explique ensuite que les propos du Président de la République n'avaient pas pour intention de provoquer mais de rappeler les dispositifs qu'il avait initiés et qui ont été déployés depuis 2017. Il n'était évidemment pas question de considérer que l'EPS n'existe que depuis sa prise de fonction en tant que Président de la République.

Il évoque que l'absence de la Ministre à l'assemblée générale est liée à l'actualité.

La ministre de l'Education Nationale est bien informée de ce qu'est l'UNSS et sa raison d'être.

Il assure qu'elle y prête attention mais qu'elle avait d'autres obligations.

Sur les tests de conditions physiques, c'est bien une généralisation de leur mise à disposition mais sans obligation de mise en œuvre. De la même manière, il n'y a pas d'obligation à les utiliser dans une optique

santé qui consiste ensuite à orienter les élèves qui présenteraient certains types de profils vers une activité de 2h de sport au collège. Il précise que ce sera réécrit dans une circulaire de sport à l'école qui doit paraître au cours de l'été et qui rappellera la raison d'être du sport scolaire.

Madame Stéphanie HOCDE-LABAU, Cheffe du bureau des services territoriaux et de l'agence nationale du sport, représentant Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse et de Vie Associative, rappelle que, pour le ministère des sports et pour la DGESCO, la mise en place des 2 heures de sport supplémentaires n'a pas constitué le point de départ du travail commun sur la continuité éducative. Celle-ci est engagée de longue date, tant entre les différents degrés d'enseignement (primaire, collège et lycée) qu'entre l'EPS et l'association sportive.

Cette continuité se prolonge également avec les clubs, sans qu'il n'y ait de concurrence avec les deux heures supplémentaires. Celles-ci n'ont pas vocation à se transformer en une quatrième heure d'EPS. Il s'agit de crédits spécifiques du ministère des Sports destinés à mieux toucher les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive. L'enjeu principal du ministère est en effet de corriger les inégalités d'accès à la pratique.

En revanche, la réalité est qu'il y a des jeunes qui ne vont pas à la pratique sportive parce que l'offre des clubs est faite d'une manière où ils ne s'y retrouvent pas. Les raisons financières ne sont pas le premier frein. Il s'agit plutôt du manque de place dans les clubs quand l'élève veut pratiquer.

Un travail important a été mené avec les fédérations et les clubs afin de réfléchir à des formes d'offres différentes. Les fédérations elles-mêmes reconnaissent aujourd'hui la nécessité de faire évoluer leurs propositions de pratique.

Elle rappelle également qu'une association sportive affiliée à une fédération reste une entité autonome : les fédérations émettent des recommandations, mais leur mise en œuvre dépend des structures locales. Si l'offre de pratique proposée dans les clubs ne se diversifie pas, elle continuera à toucher toujours les mêmes publics, laissant de côté d'autres jeunes. Il reste donc un travail à poursuivre pour corriger les inégalités d'accès, notamment en développant davantage de créneaux de pratique, en particulier dans les équipements scolaires qui, à certains moments, ne sont utilisés ni pour l'EPS ni pour l'AS.

Madame HOCDE-LABAU réaffirme enfin la nécessité de proposer une offre sportive différente et adaptée. Les deux heures de sport supplémentaires ont précisément vocation à constituer une passerelle vers la pratique pour tous les publics qui n'y accèdent pas spontanément. Le constat est clair : l'offre actuelle ne répond pas suffisamment aux attentes des jeunes et des familles. Il est donc indispensable de mieux mettre en adéquation l'offre et la demande.

Monsieur SERFATY précise avoir reçu les administrateurs de l'UNSS à leur demande. Tous ceux ayant fait une demande dans les 30 jours ont été reçus. Il est allé voir sur le terrain les professeurs d'EPS. Il précise s'être rendu à Châteauroux pour les Jeux de l'UNSS puis dans l'académie de Créteil à la rencontre à la fois des professeurs et des élèves. Il s'est fait une idée en direct du terrain et a pu prendre la température. Monsieur SERFATY a l'ambition de faire changer l'UNSS de paradigme. 62 membres présents sur les 66 sont présents aujourd'hui car les recteurs et les DASEN ont été appelés en direct, afin de leur faire part de l'importance de soutenir l'UNSS qui est un formidable levier d'éducation par le sport et qu'il faut mobiliser.

Il se dit heureux de constater la présence de Madame Valérie BAGLIN-LE GOFF, Rectrice de l'académie de Limoges, de Madame Anne MIQUEL-VAL, Directrice académique des services de l'Education nationale des Hautes-Pyrénées en présentiel et de Monsieur Frédéric FULGENCE, Directeur académique des services de l'Education nationale des Hauts-de-Seine, en visio, qui prouve que les Recteurs et les DASEN sont bien représentés dans cette assemblée générale. Il faut voir les choses de manière positive pour les

transformations que nous visons pour demain. Les fameux groupes de travail évoqués doivent se transformer en commission permanente car il est obligatoire d'avoir des administrateurs autour de la table pour pouvoir avancer dans la bonne direction. Il exprime ne pas vouloir qu'ils soient des réceptacles de la parole du directeur national mais associés à la stratégie de développement.

Il espère que ces derniers lèveront la main pour devenir des membres représentants au sein ces commissions pour un avancement collectif. Il rappelle que la direction nationale est le moyen d'agir et les services déconcentrés sont les bras armés du projet que les administrateurs valident, portent et votent. Il y aura une commission de prospective qui travaillera sur le « demain ». Il y aura effectivement une commission sur les rencontres et les compétitions, afin de savoir s'il faut regarder la quantité ou la qualité. Il y aura également une commission éducation et engagement pour se garantir de la visibilité sur ce qui est mené en matière d'éducation par le sport en lien avec le ministère des sports et nos partenariats.

La sacralisation du mercredi après-midi va être questionnée dans la Commission de prospective. On peut la travailler très facilement sur le collège mais compliqué sur le lycée. Il s'interroge sur le fait de conserver un modèle unique de l'école jusqu'à l'université. Il se demande si l'on doit faire les mêmes propositions pour les lycées professionnels et les lycées généraux et technologiques. Il espère pouvoir apporter des réponses et trouver les moyens de les mettre en œuvre.

Monsieur Jean HUBAC propose de passer à l'ordre du jour.

II Validation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 11 février 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec 62 présents.

III Budget 2025-2026

Madame Marie Céline COURTET, Directrice du pôle administratif, finances, juridique et RH, informe que le budget a été construit avec les différents services départementaux et régionaux autour d'un certain nombre de réunions pour présenter le budget d'exploitation consolidé qui est excédentaire, et reste tout de même équilibré entre les services et la Direction nationale.

Cependant, il y a eu un aléa de dépenses, qui représente 1% du budget, pour ne pas être en déficit l'année prochaine.

Pour préparer ce budget, les services devaient suivre la lettre de cadrage et d'outils Excel qui permettent aujourd'hui cette situation consolidée.

Les 4 différentes recettes du budget d'exploitation sont les suivantes :

- Les cotisations au titre des licences et affiliations qui représentent 15 millions d'euro environ ;
- Les Mutualisations de transports, pour 4,2 millions d'euro environ ;
- Les Championnats de France pour 3,8 millions d'euro environ ;
- Les subventions pour 12 millions d'euro environ.

Madame COURTET remercie les départements, les régions, l'ANS et les différents ministères, notamment l'Education Nationale pour leurs soutiens massifs.

Les partenariats et le mécénat représentent de l'ordre de 950 k€.

Les charges proviennent principalement de l'activité sportive, correspondant à l'hébergement, au transport et aux aides au transport pour environ 2/3 du budget. Cela représente une charge importante mais cela est essentiel pour que tous les enfants puissent participer aux rencontres UNSS, compétitives ou non.

Concernant les charges au sein de la Direction nationale, deux postes principaux sont identifiés :

- La masse salariale pour 8,4 millions d'euro ;
- Les aides aux associations sportives dont le fond de solidarité, les aides au kilomètre, et les licences gratuites ou partiellement gratuites se trouvent en charge et en produit pour environ 800k€.

L'ensemble des charges représente de l'ordre de 36,6 m€ tandis que les produits représentent 36,9 m€. Le solde est une réserve en cas d'aléa.

La prudence et la précaution doivent être de mise concernant l'analyse du net du coût par licencié pour ces rencontres. L'analyse doit être prudente, si on considère le net, comprenant les produits, car il y a plus de recettes au niveau des départements plutôt que dans les districts. Les dépenses engagées ne sont pas les mêmes en fonction de la nature de la rencontre. Le coût licencié varie de 8,6 euros au niveau local à plus de 3700 euros au niveau international. Cette différence vient notamment du fait de l'impact transport.

Concernant les transports, nous retrouvons également, dans les produits, de la mutualisation de transport. C'est-à-dire des associations sportives qui participent aux déplacements pour lesquels les élèves participant.

Les charges de transports sont les suivantes :

- Transport collectif (location de bus) ;
- Aides aux AS : l'UNSS reverse une partie du montant des transports dépensé par les AS.

Il est noté cependant une disparité dans les territoires.

Préalablement, il y avait des commandes de bus et dorénavant les académies/les services ont préféré passer par des aides aux AS pour laisser une certaine autonomie à ces dernières.

Entre le budget réalisé 2023/2024 et le budget 2025/2026, il est constaté une augmentation d'environ 200 000 euros en net de dépenses. Il est rappelé qu'il s'agit d'une dépense essentielle pour environ 11,8 millions d'euro en net de dépenses (ou 16 millions si ne sont considérées que les charges de transport) afin que les élèves participent aux rencontres UNSS.

En 2023/2024, 30 700 rencontres de tous les niveaux ont eu lieu. Cette année, le nombre de rencontres est de 30 433 avec une prévision pour l'année prochaine de 30 450 rencontres.

Il y a une certaine stabilité des rencontres et une augmentation du budget transports.

Concernant les championnats de France, les produits proviennent principalement des participations des AS, c'est-à-dire le forfait des 52 euros par personne par jour. Ce forfait est unique. Il a évolué en 2023 car le forfait, à l'époque, de 44 euros, n'était pas suffisant. Ce dernier couvre en un seul jour, l'hébergement, la restauration et parfois le transport local. Pour certains championnats, ces recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses locales liées à l'organisation dudit championnat. En outre, ce forfait de 52€ jour/personne ne couvre pas les indemnités kilométriques versées par la direction nationale, à hauteur d'environ 760k€.

Le nouveau règlement fédéral a un impact sur les produits et les charges et le coût net budgétaire global des championnats de France est de l'ordre de 1,1 million d'euro, alors qu'en 2023/2024, ce coût net était de l'ordre de 1,7 million d'euro.

Concernant les ressources humaines, il y a une augmentation de la masse salariale entre les saisons 2021/2022 et 2023/2024 liées à plusieurs facteurs dont l'ancienneté, l'intégration des salariés dits « hors budget », l'évolution des charges sociales, l'ancienneté avec la double échelle tant du point fonctionnaire et du volume de points que l'évolution des salaires minimaux conventionnels de la convention collective nationale du sport. Il y a une évolution des équivalents temps pleins (ETP) de l'ordre de 8% qui est décorrélée de la hausse sur les salaires de l'ordre de 25% du fait des éléments précédents.

Il est constaté également une augmentation des salaires minima conventionnels. La convention interne datant de 2019 devra être retravaillée avec les instances représentatives du personnel afin de revoir certains principes en s'appuyant sur les constats actuels.

Sur le point communication, il y a une baisse drastique entre le réalisé 2023/2024 et le budget 2025/2026. Moins de 150 000 euros sont engagés. Cela correspond principalement à des abonnements CANVA, impressions diverses, achats de barnums...

Les subventions ont une tendance à la baisse mais nous n'avons pas la certitude des montants qui seront versés.

Dans certaines régions, départements et collectivités, de nouvelles charges sont constatées comme la location d'équipement. Cela a un impact négatif sur le budget.

Madame COURTET en profite pour remercier les collectivités soutenant l'UNSS.

Le budget partenariat est également en baisse, puisque nous n'avons pas identifié comme l'année précédente cette ressource pour couvrir les charges artificiellement. Nous avons pu avoir des recettes liées aux mécénats, avec ou sans CERFA. Pour l'exercice 2023/2024, il y a eu 11 donateurs qui représentaient 32 000 euros au cours de l'exercice qui n'est pas encore clos. Un montant de 85 000 € donné par le Rotary, qu'il en soit remercié, est fléché pour l'achat de matériel à handisport à destination du sport partagé.

Le budget d'investissement vient couvrir des achats plus durables avec une durée de vie plus ou moins longue. Le recueil des besoins fait état d'un montant de 808 k€. La ventilation est précisée dans le dossier des administrateurs.

Les achats qui devraient être priorisés sont les ordinateurs, les logiciels et le matériel de bureau garant d'une meilleure qualité de travail et d'un meilleur suivi sportif.

Il est aussi important d'avoir des renouvellements de matériel sportif type Laser Run et Race Result qui permettent de travailler au bénéfice des licenciés.

Il est proposé que l'enveloppe soit de 500 k€ pour limiter les impacts des dotations aux amortissements sur le long terme.

Monsieur Thibault SALVIAT, élu des AS, académie de Limoges :

Les élus des AS sont heureux de la baisse des moyens financiers alloués à la communication, comme souhaité depuis plusieurs années. Cependant, nous exprimons de vives inquiétudes et de fortes réserves concernant la gestion budgétaire et les prévisions financières de l'UNSS.

➔ Bilan du budget 2024/2025

Les élus rappellent avoir voté contre le budget prévisionnel de juillet 2024, estimant risqué de compter sur 450 000 € de mécénats non encore signés. Leurs craintes se sont confirmées puisque cette somme n'a jamais été versée. Seules l'augmentation du prix de la licence et la rationalisation des dépenses (au niveau des territoires, districts, services départementaux et académies) ont permis d'éviter une situation financière plus critique. Le point d'étape 2024/2025 est désormais annoncé en CA, avec un déficit de plus d'un million d'euro.

➔ Irrégularités et manque de transparence

Plusieurs points soulèvent des questions :

- Amende routière majorée : Les élus s'étonnent de voir une amende routière de 1 875 € apparaître dans les frais, soulignant que les fonctionnaires sont censés régler eux-mêmes ce type de dépense.
- Licenciement de M. GIRAUT : Au niveau des frais éventuels à venir suite au licenciement pour faute grave de M. GIRAUT, avons-nous prévu et provisionné un volume budgétaire ? Les frais d'avocat n'apparaissaient-ils pas en provisionné par le passé pour d'autres cas ? A quel endroit apparaissent dans les documents budgétaires les 4 mois de salaire non versés ?
- Manque de données pour le budget 2025/2026 : Les élus regrettent de ne pas disposer du compte de résultat 2024/2025, rendant difficile une analyse pertinente de la situation financière de l'UNSS nationale avant de se prononcer sur le budget prévisionnel 2025/2026. Concernant les hypothèses retenues pour l'écriture du budget prévisionnel, nous aurions souhaité des fourchettes chiffrées pour les économies ou charges supplémentaires envisagées.
- Projections budgétaires optimistes : Le budget prévisionnel 2025/2026 est présenté comme excédentaire, avec une réserve pour aléas de 331 000 €, ce qui surprend après deux exercices déficitaires. Les élus s'inquiètent de la stagnation de la subvention du Ministère de l'Éducation Nationale depuis 2018 et de la baisse des subventions territoriales.

➔ Incohérences des recettes et dépenses

Les élus pointent des anomalies dans les prévisions de recettes :

- Subventions ANS : Malgré une baisse annoncée de la subvention de l'ANS, un montant de 1 576 000 € est budgétisé pour 2025/2026, alors que seulement 1 200 000 € ont été versés en 2024/2025.
- Partenariats : Seuls 380 571 € sur 900 700 € budgétisés ont été perçus au 30 avril 2025, ce qui rend les prévisions de 830 800 € pour 2025/2026 peu réalistes. Qui au sein de la DN sera responsable de ce dossier ?
- Mécénat : La budgétisation à 0 € pour le mécénat, alors que la MAIF passe de partenaire à mécène est questionnée.
- Masse salariale : Au niveau de la masse salariale de la nationale, vous estimatez un budget prévisionnel de 2 473 982 € alors qu'en 2023/2024 elle était de 3 037 872 € (seul chiffre dont on est sûr). Ces chiffres nous semblent étonnantes. Comment expliquer une baisse de 560 000 euros de la masse salariale totale avec une suppression de seulement deux postes (secrétaire et responsable RH) ?
- Aussi sur l'estimation de l'exercice en cours, comment est-il concevable que nous ne puissions estimer une masse salariale jusqu'au 31/08/2025 ? Nous pourrions prévoir ces frais. La masse salariale 2024/2025 devrait être portée à notre connaissance.
- Ancienneté : L'augmentation automatique des salaires et des charges liée à l'ancienneté au niveau des académies, estimée à 100 000 € par an, est à questionner. Ne met-elle pas en péril la structure ?
- Tableau des subventions : Dans le tableau pages 4 et 5 du dossier préparatoire, dans les subventions apparaissent la participation des AS et les cotisations. La participation des AS au

championnat de France ou l'aide aux mutualisations des transports ne sont pas des subventions. Ce tableau nous induit en erreur, il aurait dû apparaître dans le paragraphe sur les recettes.

Questions sur les rencontres sportives et investissements

- Économies sur les championnats de France : Les élus regrettent l'absence de bilan, voire de point d'étape sur les économies réalisées suite à la baisse du nombre de championnats de France et aux nouvelles formules.
- Féminisation : Les 1,5 million d'euros destinés au financement des politiques publiques pour la féminisation n'apparaissent pas clairement dans le budget.
- Forfait journalier : L'applicabilité d'un forfait de 52 € par jour sur les championnats de France est-elle jugée suffisante ? Cette somme est peut-être à questionner. Nous sommes surpris qu'une analyse n'ait pas été réalisée avec une étude de l'ensemble des coûts de chaque CF.
- Budget d'investissement : Le budget d'investissement est présenté sans bilan des amortissements et investissements de l'exercice précédent, rendant difficile l'évaluation du montant maximum proposé de 500 000 €.

En somme, les élus des AS expriment un manque de confiance dans les chiffres présentés et demandent davantage de clarté, de justification et de transparence concernant la gestion financière de l'UNSS. Ils voteront contre le budget prévisionnel 2025/2026.

Monsieur Jean HUBAC réagit en disant que ces questions avec un degré de technicité assez fine devaient être évoquées au Conseil d'Administration.

Sur la situation d'Olivier GIRAUT, une partie des frais d'avocat est pris en charge par le ministère puisque directement en lien avec son avocat. Pour l'instant, il n'y a pas de procédure en cours. Du côté de l'association, il pourrait y avoir une procédure puisque l'UNSS, contrainte par un avis à tiers détenteur, a réglé aux services fiscaux des sommes d'argent dues par Monsieur Olivier GIRAUT. Les sommes d'argent dues par celui-ci ont été réglées au fisc.

Monsieur HUBAC espère que la conclusion sera positive, car il s'agit de l'argent de l'UNSS, voire de l'argent public.

Monsieur Jean-Marc SERFATY plussoie les recommandations de Monsieur HUBAC concernant les questions qui devraient être traitées dans l'instance technique qu'est le Conseil d'administration.

Madame Marie Céline COURTET précise qu'il n'y a pas de compte de résultat 2024/2025 car l'exercice n'est pas clos au 31 août 2025. En revanche, il est produit un compte de résultat estimé en fin d'année.

Un arrêté communiqué au 30 avril 2025 permet d'avoir une certaine perspective. Les chiffres sont optimistes sur l'exercice en cours.

Sur les incohérences relevées de l'ANS, le budget qui va être voté, s'ouvre au 1^{er} septembre 2025 et se fermera au 31 août 2026. Ce qui représente 4 mois en 2025 et 8 mois en 2026 avec un cut off. Une confiance a été accordée aux directeurs régionaux académiques avec des données qui proviennent du terrain et des discussions en local.

Concernant la baisse de la masse salariale à la Direction nationale que vous interrogez, il n'y a effectivement plus personne à l'accueil et au poste de Responsable Ressources Humaines. En revanche, il n'a pas été pris en considération au moment de la construction du budget que les 3 directeurs nationaux adjoints ont été remplacés par 3 autres DNA plus jeunes qui représentent donc un coût moindre.

L'ancienneté qui semble être questionnée, est une problématique à la fois financière et de motivation. L'augmentation des salaires est automatique par le biais de passage d'échelon et relève plus du fonctionnariat que du salariat avec des conséquences financières. Elle remarque des fins de grille précoce qui n'engendrent plus d'évolution au bout de 18 ans dans la structure. En termes de motivation, c'est un point qu'il faudrait requestionner afin de le faire évoluer.

Sur la question du forfait de 52 euros/jour/personne des Championnats de France, des analyses sont faites pour identifier les services qui sont plus consommateurs de ressources que d'autres. Un équilibre global est fait. Il a été demandé aux secrétaires comptables en charge de la comptabilité d'avoir des analytiques qui permettent d'identifier et de comparer ce qu'il sera possible de faire. L'impact kilométrique a aussi un enjeu. Aujourd'hui 760 000 euros d'indemnités kilométriques pour les championnats de France ont été budgétés pour l'exercice à venir. Les championnats de France excentrés coûtent plus chers que ceux organisés sur une médiane de la France.

Pour l'amende, elle a été payée au nom et pour le compte d'un directeur de service. La somme identifiée est la conséquence de l'absence de déclaration du nom de la personne.

Monsieur Jean HUBAC propose de passer à l'approbation du budget 2025/2026.

Le budget d'exploitation est adopté avec 37 votes pour, 21 votes contre.

Le budget d'investissement 2025/2026 est adopté avec 37 votes pour, 21 votes contre et une abstention.

IV Informations budgétaires 2024-2025

Madame Marie-Céline COURTET rappelle que l'année budgétaire commence le 1^{er} septembre et se finit le 31 août et qu'il y a des suivis mensuels avec les opérations saisies en comptabilité comme un suivi mensuel de la trésorerie car les comptes bancaires sont moins nombreux. Manager One permet une vision journalière de la trésorerie. La masse salariale est, à ce jour, en prévision au 31 août 2025 en décalage de 0,1%.

La projection déficitaire s'explique par des dépenses non prévues telles que l'automission et surtout des recettes non réalisées, telles le mécénat, l'opération solidarité de Mayotte (près de 100 k€).

Ce suivi mensuel permet d'identifier la régularité mais pas de l'exhaustivité de ce qui est traité car parfois les niveaux de saisie ne sont pas homogènes. Il peut y avoir du retard à cause des congés payés ou des pièces transmises tardivement par les directeurs et directrices. A ce jour, 700 comptes bancaires sont gérés. Notre trésorerie est suivie régulièrement et est améliorée par rapport à l'année dernière, notamment car nous avons encaissé plus rapidement certaines subventions telles celle du ministère de l'Education nationale. Pour l'année à venir, il conviendra d'avancer de fin de mois à début de mois les prélèvements.

Il est rappelé les problématiques de sécurité bancaire qu'il y a eu par le passé à cause du nombre de personnes concernées et des procurations pas toujours suivies chez certains opérateurs de banque.

Il est noté cependant une amélioration des outils de gestion qui permettent aujourd'hui de présenter des éléments de trésorerie.

Les rejets bancaires sont un vrai sujet à l'UNSS, les causes sont diverses. Cela peut être parce qu'il n'y a pas suffisamment de provisions sur le compte bancaire de l'AS concernée, ou qu'une AS change de

banque et oublie de le mettre à jour. 10 % des AS lycées sont en prélèvement contre 3 % pour les AS collèges. Les AS recouvrent leurs dettes ou sont aidées pour le recouvrement de leurs dettes, c'est-à-dire que nous ne versons pas les dettes mais nous diminuons la dette initiale du même montant.

Il est noté qu'aujourd'hui nous avons moins de prépaiement que par le passé. En 2022/2023, il y en avait 680 contre 540 aujourd'hui, ce qui a certainement favorisé l'augmentation de rejets. Ces derniers sont mieux suivis quand ils sont en prépaiement. Certaines académies passent en perte des prépaiements non payés.

Point rapide sur la sécurité informatique et bancaire : l'UNSS a subi plusieurs attaques informatiques en 2024 avec la perte de 5% des données. Des usurpations bancaires ont été constatées ainsi que 7,5 milliards de données sur le Dark Web. Récemment, une intrusion par deux jeunes sur notre serveur avec pour conséquence la possible modification de données. La Direction nationale a pu agir très rapidement avec dépôt de plainte et dépôt à la CNIL et l'ANSSI. Nous travaillons très étroitement avec le COSSIM que nous tenons à remercier pour leur accompagnement. Un travail a également été fait avec le prestataire pour réinitialiser l'ensemble des mots de passe. Il faut désormais se connecter avec un login de 12 caractères dont 2 majuscules, 2 minuscules et 2 caractères spéciaux, la finalité étant la sécurité des données.

Il faudra réfléchir dans ces commissions prospectives à la double authentification dans les plus brefs délais pour éviter ces risques.

La Direction nationale a commencé à former une certaine partie du personnel à la sécurité informatique.

Monsieur Jean HUBAC revient sur le point de l'exercice budgétaire en cours et annonce qu'il vient d'avoir la confirmation par le cabinet de la ministre, à titre exceptionnel, qu'un effort sur la subvention pour l'année 2025 sera accordée pour 200 000 euros de plus, portant ainsi la subvention globale du ministère de l'Education nationale à hauteur de 4 millions d'euros.

Madame COURTET remercie Monsieur Jean HUBAC et précise qu'il y aura probablement 8/12^{ème} sur l'exercice de cette année.

V Information Assurances

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP/FSU, indique que ce point a déjà été traité lors du CA et souhaite abréger la discussion.

Pour information, nous avons reçu des mandats des AS, et n'avons toujours pas les données de la MAIF.

Monsieur Lionel GIRAUDON, élu des AS, académie de Bordeaux, et membre du groupe de travail assurance, demande si une relance des demandes de mandats peut être réalisée à la rentrée, par le biais des directeurs et directrices de services pour essayer d'obtenir encore plus de précision.

Madame COURTET indique qu'une relance ciblée vient d'être réalisée.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, élu des AS, académie de Rennes, propose de relancer une demande via les services en territoires afin que les collègues ne doutent pas de la véracité du mail. Nombreux ont cru à un piratage.

Madame COURTET indique que seules les AS qui n'ont pas répondu seront relancées ainsi.

VI Charte des 15 engagements écoresponsables

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des Sports, précise que l'UNSS est suivie et accompagnée par la MAIF dans le nouveau contrat de partenariat où la convention de mécénat sera mise en place. Il y a désormais une clause d'éco-conditionnalité c'est-à-dire qu'une partie des financements proposés sera soumise à des conditions de respect des actions engagées sur le développement durable. Cela nécessite de bien définir nos engagements puisqu'ils seront soumis à des conditions de subventionnement.

Monsieur GIRAUDON demande si ce n'était pas déjà le cas avec le partenariat de la MAIF.

Monsieur HAYERE répond par la négative en précisant qu'il subventionnait le programme de sensibilisation au développement durable mais n'était pas sous la forme d'un bonus éco-conditionnalité.

VII Activités sportives

Monsieur Cédric HAYERE informe que le nombre de licenciés de cette année est un record absolu pour l'UNSS, avec 1 193 518 licenciés, dont 472 980 jeunes filles. Il y a 818 566 licenciés collégiens et 352 581 licenciés lycéens, plus de 6773 licenciées féminines grâce au plan de féminisation mis en place et une baisse de 2586 licenciés garçons.

Le pourcentage de licenciées dépasse les 40 %. Nous retrouvons donc des pourcentages avant COVID.

23,6 % des élèves scolarisés sont licenciés, ce qui représente presqu'un élève sur quatre. Le taux varie entre les collégiens et les lycéens.

Tous les indicateurs sont au vert sur le plan statistique, ce qui a un impact sur nos ressources et nous contraint.

Sur les jeunes officiels, nous sommes toujours en avance par rapport à l'année dernière. Le nombre de certifications est constant.

Pour les rencontres, plusieurs compétitions de plusieurs activités et catégories ont lieu la même journée, ce qui multiplie les inscriptions. Aujourd'hui, nous avons organisé plus de 30 434 rencontres UNSS dont plus de la moitié en district, auxquelles ont participé pour l'ensemble de ces rencontres 206 596 associations sportives (soit 4 000 de plus que l'an dernier) et 1 725 429 participants. Nous avons perdu 200 rencontres à l'année par rapport à l'année dernière. Toutes les rencontres sont désormais enregistrées sur OPUSS alors qu'elles ne l'étaient pas forcément auparavant.

Madame Sarah LACOMBE, élue des AS, académie de Paris :

Nous regrettons de nouveau que le diaporama présentant le bilan de l'année sportive ne nous soit pas parvenu avant l'instance d'aujourd'hui. Néanmoins, nous souhaitions aborder les points suivants :

- Les instances locales dans les différentes académies, nous ont fait remonter que le nombre de rencontres locales a de nouveau diminué avec la mise en œuvre du nouveau règlement fédéral. En effet, certains programmes territoriaux retenus dans certaines académies ont engendré une iniquité d'accès aux rencontres en particulier pour les benjamin.es, les cadet.tes ou les séniор.es.
- Par ailleurs, le nombre d'équipes qualifiées pour les finales académiques ou interacadémiques qui déclarent forfait pour des raisons financières augmente également.

- Dans la même logique, la véracité des chiffres présents dans OPUSS nous questionne. En effet, lors de la saisie de la vie des AS, nous avons pu voir apparaître sur OPUSS des activités que les établissements ne proposaient pas ou dans des catégories qui n'existaient pas dans leurs AS.
- Nous avons également déploré cette année, la livraison tardive ou hors délais des logiciels de compétition. Cela a mis en grande difficulté les équipes organisatrices. La vacance de poste du responsable informatique nous inquiète d'autant plus.
- Les AS et les districts sont toujours en attente des conventions de district concernant les plateaux de compétition et les transports pour s'y rendre. Les groupes de travail doivent reprendre pour aboutir au plus vite.
- Nous avons été surpris que des modèles de fiches d'adhésion d'AS aient été envoyés aux animateurs et aux animatrices d'AS dans quelques départements sans que les administrateurs et administratrices n'aient été consultés au préalable. Il avait été convenu au CA de janvier que cette fiche soit co-construite et ajoutée au guide des animateurs d'AS.

Monsieur HAYERE apporte des éléments de réponses à ce point d'étape. Il rappelle que l'assemblée générale du mois de juillet n'a pas fonction de faire le bilan de l'année. Il s'agit seulement de faire un point d'étape. Tous les chiffres de l'année 2024/2025 seront stabilisés sur OPUSS le 31 octobre 2025, le lendemain de la fin de saisie de vie des AS.

Ces chiffres seront compilés dans le rapport d'activité et dans le fascicule UNSS en chiffres qui sera envoyé pour le conseil d'administration et l'assemblée générale 2025/2026 quand les dates seront fixées.

Sur le nombre de rencontres en territoires, le groupe de travail a travaillé sur les catégories benjamin et cadet. Nous en parlerons dans quelques instants.

Pour les relations au sein des districts, le travail a été réalisé par la DGESCO. Pour la partie transport, des travaux ont été menés par la DGESCO et l'UNSS, mais nous aurons des éléments sans doute avec la prochaine circulaire sport à l'école.

Dans le budget d'investissement, il est prévu un budget alloué aux logiciels sportifs, qui ne seront plus développés en interne. Précédemment les logiciels sportifs étaient développés par un DNA développeur. Il va y avoir un responsable informatique avec une cellule DNA et des délégués techniques pour l'accompagner. L'objectif est qu'il y ait une plateforme de téléchargement avec un outil commun à tous les sports et une option, par API, pour le sport considéré. Le travail est engagé et budgété. Livraison des premiers logiciels dès la Toussaint 2025 pour le cross.

VIII Règlement fédéral : proposition et suivi

Monsieur Cédric HAYERE rappelle que le groupe de travail sur le règlement fédéral était la continuité du groupe de travail réuni l'année dernière suite à la difficulté d'approbation du règlement fédéral. C'est un groupe de travail dont l'objectif est de piloter, suivre la mise en œuvre des différents articles et différentes règles qui permettent de structurer à la fois les programmes d'activités et les pratiques.

Pour donner une image, avant ce règlement fédéral, on avait différents documents parfois sans cohérence. Aujourd'hui, le suivi du groupe de travail a permis de dégager deux grands axes : les axes d'ajustement immédiat pour la rentrée 2025 et ceux qui seront applicables à la rentrée 2026, ce qui pourrait être en cohérence avec peut-être les nouveaux statuts.

Dans tous les cas, la ligne de conduite définie avec les membres du groupe de travail est que si on était en mesure de présenter des modifications au CA et à l'AG de décembre-janvier 2026, celles-ci ne seront engagées que pour la rentrée de 2026.

Si ce n'était pas le cas en décembre ou janvier 2026, on reporterait d'une rentrée pour être sûr que les prochaines modifications soient bien applicables directement.

Sur les ajustements, Monsieur HAYERE rappelle la possibilité sur les rencontres sportives dans le programme territorial. L'accompagnement qui a été fait de la mise en œuvre du règlement fédéral au mois de février a fait que certains services se sont uniquement emparés de la partie obligatoire des rencontres du programme national.

Sur OPUSS, on a demandé à ce qu'il soit bien possible que sur une même rencontre, on puisse accueillir des élèves à la fois pour une même rencontre compétitive et pour une rencontre promotionnelle.

Pour les lycées professionnels, le groupe propose une généralisation de l'intégration de tous les élèves inscrits dans les lycées professionnels : On est à la fois en déficit de licences sur l'activité proposée dans les lycées professionnels, et de présence des lycées professionnels dans nos rencontres.

En conséquence, pour ceux qui respectent la prise de licence et les catégories, nous ouvrons l'ensemble des rencontres à la totalité des élèves inscrits.

Enfin, il faut souligner un dernier point sur le fait que les CMN ont travaillé pour que les formats de compétition soient identiques en établissement et en excellence, pour éviter que les enseignants se perdent dans les différents formats de compétition.

L'objectif assigné au règlement fédéral était de poser un cadre cohérent, visible et simplifié.

Sur les sportifs de haut niveau, à la rentrée prochaine, les élèves auront sur leur INE le profil sportif de l'élève pour les sections sportives et les sports études. Cela nous facilitera l'identification des élèves pour leur permettre d'intégrer les compétitions adaptées à leur niveau.

Monsieur HAYERE rappelle que l'on est passé par une phase de travail pour nos services. Sur les championnats et festivals nationaux, il est demandé à ce que les équipes dites de la catégorie excellence soient vraiment des équipes de niveau pour intégrer l'élite des championnats de France et pas simplement juste pour une participation. Ainsi une sélection est faite en leur demandant qu'ils soient vraiment premiers lors de la phase des championnats d'académie, ce qui permet de valider un niveau de pratique et pas simplement un niveau d'engagement. Il a été ensuite demandé qu'on précise et harmonise la manière dont les équipes étaient intégrées lorsqu'il y avait possibilité de repêchage suite à des forfaits d'équipe.

L'ordre de priorité de repêchage est le suivant : en premier lieu, les équipes de la catégorie sport partagé, en deuxième lieu, les équipes locales du département ou de l'académie du service organisateur, et en troisième lieu, les équipes des académies à forte densité de pratiquants dans l'activité.

A ce jour, on a réussi à mettre en parallèle l'inscription des élèves avec le niveau scolaire, dans les classes, la catégorie qui était utilisée sur OPUSS. Ainsi les catégories par année de naissance sont présentes dans les trois grandes familles d'activités qui sont dans les programmes de l'UNSS : La famille des activités sports collectifs, la famille des activités sports individuels, la famille des activités artistiques.

Aujourd'hui, le groupe de travail s'est prononcé pour affiner ce travail, notamment pour pouvoir revoir le nombre de championnats de sports collectifs, et pour revoir les catégories de sports individuels, pour les

faire correspondre à des sous-familles : sports de combat, sports de raquettes, sports acrobatiques, sports artistiques, activités de pleine nature.

Sur les sports individuels et les activités artistiques, l'ensemble des élèves inscrits dans les établissements scolaires peuvent participer aux activités, quelle que soit leur année de naissance. Seul petit bémol, pour les sports individuels, les élèves nés en 2015 qui ont un an d'avance en 6e, sont répertoriés dans l'ancienne catégorie benjamin 1. Il faudra donc les inscrire en fonction de l'activité.

Pour les sports collectifs, il sera nécessaire d'indiquer clairement qu'il existe une catégorie benjamin qui permet la pratique d'activité jusqu'au niveau académique. Il n'y a pas de championnat de France.

Pour les lycées, on a travaillé sur la même chose, pour donner une image synthétique, avec les mêmes trois grandes familles d'activités : sports collectifs, sports individuels, activités artistiques. En sports individuels, on travaillera également sur les sous-familles.

Pour les sports collectifs, il a été proposé une catégorie lycées garçons complète qui va de la seconde à la terminale et pour les élèves cadets et cadettes la possibilité de faire des activités jusqu'au niveau académique. Compte tenu de nos ambitions sur le plan de féminisation, il a été décidé de ne faire aucune différenciation de catégorie pour les filles. Toutes les élèves inscrites dans des lycées, LGT, LPO, ou lycées pro, quelle que soit leur année de naissance, peuvent participer aux rencontres UNSS, sans distinction. Il y aura un tout petit bémol sur les activités rugby, sur les sports individuels, sur les activités artistiques : catégorie unique, lycée mixte.

Ainsi, on a réussi à arriver à l'ambition initiale du règlement fédéral, à savoir cadrer les choses de façon simple : une catégorie unique lycée pour participer au Championnat de France au niveau national, une sous-catégorie Cadets pour les sports collectifs, pour le niveau académique, et pour le reste, pour toutes les jeunes filles, la possibilité de participer à tout, quels que soient leur activité et leur âge.

Ces ajustements de rentrée s'accompagnent de documents de mise en œuvre diffusés au sein de nos services et au niveau des enseignants. L'objectif est de permettre d'appréhender plus facilement ces ajustements.

Un document du règlement fédéral sera donc diffusé à la rentrée, avec identification de façon très claire des articles modifiés. On proposera également un document récapitulatif de tous les articles qui ont été modifiés ou ajustés. On proposera enfin des documents d'accompagnement synthétiques, voire de type infographie, comme il a été proposé au cours de l'année dernière, qui seront réactualisés pour que tous ces documents soient à disposition de nos services et à celle des enseignants pour leur permettre de les afficher.

Parallèlement à cela, le travail est engagé avec OPUSS : Si des difficultés en termes de fiabilité étaient relevées, Monsieur HAYERE fait tout son possible avec les données d'OPUSS puisque selon l'entrée prise, les chiffres ne sont pas forcément les mêmes.

Depuis l'année dernière, pour l'UNSS en chiffres, les mêmes portes d'entrée pour comparer les mêmes données sont systématiquement prises. Même si, de porte d'entrée à porte d'entrée, les données sont différentes, on fait en sorte de fiabiliser le travail sur OPUSS.

Deux expérimentations vont être mises en place à la rentrée 2025-2026, pour voir s'il faut les généraliser :

- Possibilité pour deux lycées professionnels qui seraient voisins : chaque lycée est genre, et on va voir si ces établissements peuvent faire des équipes communes mixtes.

- Tenter sur certaines activités de qualifier plus d'équipes de sport partagé, directement. Sur les deux activités qui ont été choisies, le run & bike et le laser run, on sait déjà que cette année, nous aurions pu accueillir plus d'une vingtaine d'équipes de sport partagé.

Ces deux expérimentations seront évaluées en fin d'année.

Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy, interroge sur l'expérimentation 2025/2026 ouverte aussi aux lycées polyvalents. Le quota des 80% est-il ferme ? Quid des relations inter-AS à signer par 2 chefs d'établissement ?

Monsieur Cédric HAYERE répond que, pour la possibilité de fonctionnement entre LPO et lycées professionnels, on est déjà dans ce que l'on appelle les dérogations. En général, celles-ci sont accordées lorsque le chef d'établissement est le même dans les deux entités. Sur l'expérimentation, elle est proposée de LP à LP et pas de LP à LPO. On ne cherche pas à dénaturer le lycée. L'expérimentation qui est tentée, n'est destinée qu'aux élèves de LP.

Madame Christine BOSSY, élue des AS, Académie d'Aix-Marseille : Au niveau du règlement fédéral sportif et artistique, nous rappelons que les élus ont voté contre le règlement fédéral en juillet et en septembre dernier. En effet, il existait une vraie contradiction entre le PNDSS qui a pour titre la rencontre au cœur, prône l'accessibilité, et le règlement fédéral qui en limitait l'accès. Les craintes soulevées alors ont abouti à la création d'un groupe de suivi.

Les propositions d'évolutions positives sont présentées aujourd'hui.

- Les catégories d'âge

Le retour à deux catégories au collège va permettre de réintégrer d'une part les élèves les plus jeunes (6èmes) qui accèdent pour la première fois à l'UNSS et d'autre part les autres plus âgé·es (cadet·es collège).

Les cadet·es 1 réintègrent les équipes au lycée, ainsi que les séniors·es et les élèves de BTS en LP. Une harmonisation des surclassements reste indispensable et devra être à l'ordre du jour des prochains groupes de travail.

- Le sport partagé

Nous nous réjouissons de la place plus importante accordée au sport partagé dans les finalités nationales. Les élèves en situation de handicap ne représentent plus une variable d'ajustement.

- Les CMN

Les élus des AS souhaitent que les CMN consacrent l'essentiel de leurs travaux de l'année pour proposer des contenus de formation en direction des jeunes officiels.

Il est nécessaire de proposer des contenus pédagogiques de formation sous forme d'outils pratiques aux jeunes officiels notamment les jeunes coachs. Ces formations devraient commencer dès le début de l'année dans les AS pour pouvoir assurer leur fonction lors des premières rencontres de district. Pour ce faire, il faut donc proposer des documents d'accompagnement qui déclinent des contenus adaptés de la base au plus haut niveau et un calendrier de formation pour ces jeunes officiels. De plus, le manque de formation des jeunes arbitres ou des jeunes coachs peut parfois aboutir à des carences sécuritaires et des iniquités sportives.

Les axes de travail que nous aimerais poursuivre l'an prochain :

- La prise en compte des différents handicaps dans les rencontres :

Les élus des AS souhaitent que les élèves en situation de handicap puissent bénéficier du testing (comme pour le cross) dans toutes les APSA.

- Condition de la féminisation de la pratique :

Nous sommes satisfaits que les conventions inter établissements pour les LP avec des publics filles ou des publics garçons soient possibles.

Afin de favoriser la pratique des filles, nous sommes persuadés que proposer 3 compositions d'équipe : garçon / fille / mixte serait la meilleure des solutions.

- Le renouvellement des CMN :

Les élus des AS continuent à demander le respect des statuts (titre 2 /chap 5 / art II 5.18). Les membres doivent être renouvelés régulièrement. Les appels à candidature doivent être rendus publics sur OPUSS pour que chacun puisse postuler. Enfin, nous pensons que l'intégration de collègues « non spécialistes » dans les CMN pourrait apporter des idées originales et porter davantage les réalités du terrain.

Madame Nathalie FRANÇOIS, pour le SNEP-FSU, prend la parole. Elle appelle tout d'abord à une grande vigilance quant au vocabulaire employé à la rentrée, soulignant que nos collègues ne sont absolument pas en adéquation avec des termes tels que « programme national », « territorial », etc.

Elle attire ensuite l'attention sur un point de vigilance concernant les premiers groupes de travail : une commission permanente sera mise en place et il conviendra d'y travailler précisément sur les règles d'extension.

Par ailleurs, elle rappelle que la profession est dans l'attente depuis deux ans de la reprise du ski. Si toutes les activités au niveau des championnats ont été arrêtées, y compris jusqu'aux finales nationales, ce qui constitue un très mauvais signal, elle estime à minima qu'il serait nécessaire de rouvrir le ski nordique : l'accidentologie n'y est pas plus élevée qu'au rugby ou au football, et aucun challenge national n'a été organisé ces dernières années dans cette discipline.

Enfin, elle précise que l'ensemble de la profession soutient cette position.

Elle rappelle l'opposition constante de l'exclusion des jeunes coachs en tant que joueurs, situation déjà dénoncée à plusieurs reprises. Une ouverture avait pourtant été acceptée il y a deux ans, avant que l'institution ne fasse marche arrière. Elle souligne qu'il n'est pas étonnant de constater une forte baisse du nombre de certifications chez les jeunes coachs cette année, dès lors qu'ils ne sont plus autorisés à pratiquer.

Monsieur Jean-Marc SERFATY reprend la parole pour remercier sur les remarques, celles positives entendues et sur le travail construit. Mais cela demande encore de travailler, et il y a de la réflexion.

Quand on observe les marges qualitatives, les marges quantitatives, le nombre de rencontres, on se rend compte que l'on a du positif et du négatif parce que souvent on voit le nombre d'élèves diminuer, mais finalement, on voit aussi le nombre de rencontres augmenter. Il y a besoin d'éclaircir tout cela.

C'est aussi pour cette raison qu'il nous faut travailler plus régulièrement, et au fil de l'eau, plutôt que d'attendre des grands temps et des grands rendez-vous, que sont ces administrations annuelles, pour se parler. Il est évident qu'en arrivant à démontrer que l'on sait le faire, on produira alors du positif.

Concernant le ski, Monsieur SERFATY informe qu'il a rencontré la directrice juridique de la Fédération Française de Ski. Il est convenu de fixer un rendez-vous très vite pour échanger et renouer le dialogue avec la Fédération Française de Ski. Un mail en ce sens a été transmis à la direction de la F.F. de Ski. L'arrivée rapide des Jeux de 2030 a aussi été évoquée. Il faut continuer à avancer et à travailler.

IX Commission disciplinaire

Monsieur Jean-Marc SERFATY rappelle que la commission disciplinaire est strictement indépendante. Elle a été élue en juin 2022 pour un mandat de 4 ans. Son renouvellement doit donc être voté ce jour. La commission disciplinaire n'a pas de limite en termes de nombre de participants. Néanmoins, il faut trouver le juste équilibre.

Il est institué au sein de l'UNSS plusieurs organes investis du pouvoir disciplinaire, compétents pour prononcer des sanctions à raison des faits contraires aux règles posées par les statuts et règlements de la fédération. Au niveau national, il s'agit de la commission nationale de discipline, pour les faits commis lors des championnats de France ou inter-académiques, et de la commission disciplinaire d'appel, statuant en dernier ressort en cas de recours contre une sanction prise à n'importe quel échelon.

Les organes disciplinaires sont composés :

- de membres choisis en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportive ;
- d'un membre représentant le ministère de l'Education nationale.

Monsieur SERFATY rappelle que l'actuelle Commission a traité 5 situations pendant tout le mandat. La Commission est composée de personnes compétentes, qui ont envie de renouveler leur mandat. Il y a notamment dans la commission un ancien professeur d'EPS, et une candidature complémentaire d'une ancienne directrice de service UNSS, en la personne de Marie-Claire LESBATZ.

Ainsi la liste des candidats est :

Nom et prénom	Compétences juridiques, éthiques et/ou sportives
BONUCCI Nicolas	Avocat spécialisé en Ethique et Conformité.
CHARON Jean-Lou	Ex-Président de la FF Golf et Ex-Trésorier du CNOSF.
DE MONSEMBERNARD Marc	Avocat spécialisé en Droit Public.
FABRE Savice	Arbitre de Hockey-sur-Glace, de Handball et de Curling.
GILLET Louis	Ex-Arbitre, Président de club et Joueur de Hockey-sur-Gazon.
GIRARD Laurent	Maître d'Armes, Directeur de centre de loisirs, Ex-Enseignant EPS.
LIMOUZIN Philippe	Ex-DTN de la FF Badminton, Conseiller sport de la DGESCO.
LESBATS Marie-Claire	Ex-Directrice départementale UNSS

Monsieur Gil BOISSÉ, élu des AS, académie d'Orléans-Tours, pose la question des huit membres à la Commission.

Madame COURTEL rappelle que le quorum pour se réunir et pour traiter l'affaire est de trois membres de la Commission. La Commission est composée de 8 personnes et en fonction des contraintes d'agenda, seule une partie siège. Cela ne pose donc pas de difficulté pour définir le quantum de la peine éventuelle.

La composition de la commission est soumise au vote.

Elle est approuvée à l'unanimité des présents.

X Commission éthique et déontologie

Madame Marie-Céline COURTET informe qu'un membre, Monsieur Hugues RELIER, a souhaité démissionner de ses fonctions de membre de la commission éthique et déontologie, du fait de ses nouvelles fonctions, incompatibles avec son mandat. L'Assemblée générale est donc informée de la vacance de ce poste au sein de la Commission.

Par ailleurs, une réunion de la Commission était prévue début juillet 2025. Compte tenu de l'épisode caniculaire, elle a été reportée à début septembre afin d'avoir un maximum de présences. L'ordre de jour est fixé sur l'élection du président de cette commission et sur la préfiguration du dispositif de gestion des conflits d'intérêts.

XI Questions diverses

Sur le mécénat, **Madame Marie-Céline COURTET** précise les données financières évoquées en début de réunion : Sur l'année 2023/2024, 13 donateurs ont donné pour 102 600 euros. Cette année, on en a reçu 22 495,21 euros. De manière générale, nous travaillons sur du mécénat, donc pas des demandes individuelles comme vous l'avez cité.

Nous avons eu une réponse de Bercy sur la qualification de mécénat et la disproportion appuyée qu'il doit y avoir entre le don/le mécénat et la contrepartie qu'il y a en conséquence. Cette disproportion doit être, telle que précisée dans le rescrit fiscal, d'un rapport de 1 à 4. A titre d'exemple : Vous donnez 100, vous devez avoir en retour un maximum de 25. Mais cela s'analyse de manière assez délicate. Pourquoi ? Vous êtes autour d'un terrain de sport, vous êtes le boulanger du coin et vous faites un taux de 500 euros. On vous met alors 3 logos de votre boulangerie autour du terrain. Cela a une valeur très importante puisque vous êtes peut-être le seul boulanger en local.

En revanche, vous êtes une marque d'ampleur nationale. On vous met votre logo autour, dans les mêmes conditions que le boulanger. Mais cela va donner beaucoup moins de gens car il n'y a pas forcément une bonne demande locale. Peut-être qu'en revanche, on aura donné 10 000, mais il y aura une disproportion qui sera plus importante.

Ainsi, dans le premier exemple, il s'agit plutôt de partenariat et dans le second de mécénat.

Monsieur Jean-Marc SERFATY reprend la parole. S'agissant de la question numéro 2 portant sur le RNE et les AS de l'établissement, les textes ne permettent pas de faire de la fusion administrative entre les établissements scolaires, les conventions de partenariat répondent à la question sur le fonctionnement.

La question 3 sur les conventions inter AS et sur les plateaux des AS est déjà traitée.

Dans le cadre du forfait AS, en relisant bien les textes qui portent sur la création des AS, la création même de l'UNSS et les interrelations entretiennent la mise à disposition des professeurs d'EPS pour l'animation de l'association sportive.

A ce titre, des ajustements sont faits au sein de l'établissement scolaire dans lequel ils sont affectés pour enseigner l'EPS et animer l'association sportive elle-même, affiliée à l'UNSS, unique fédération sportive du secondaire.

Le pouvoir d'activité et les modalités de leur mise en œuvre doivent être présentés pour être validés et conservés, justifiant ainsi la mobilisation des professeurs dans le cadre de l'animation de l'association sportive. Nul besoin de disposer par exemple d'un ordre de mission pour un fonctionnement qui ne revêt aucun caractère exceptionnel à la condition que toutes les activités proposées soient bien portées dans le comité directeur, pour ensuite être présentées à l'AG et être votées dans un cadre fédéral propre à chaque AS.

Dès lors que l'activité est portée par les AS elles-mêmes ou dans le cadre de l'UNSS sur une proposition qui pourrait être diverse et variée, l'activité des professeurs doit être considérée comme des activités professionnelles.

Monsieur Frédéric LENORMAND, élu des AS, académie de la Normandie, pose la question de la responsabilité d'autres élèves que ceux de son établissement.

Monsieur SERFATY répond que dans tous les cas, il y aura une convention qui va couvrir aussi l'activité des professeurs d'EPS. On sait que l'encadrement peut être fait de la même manière. On va donc reconnaître dans l'établissement tiers le professeur d'EPS comme un encadrant de l'association tiers.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, élu des AS, académie de Rennes, indique que pour l'instant, tout le problème n'est pas suffisamment ouvert. Il y a un certain nombre de nouveaux étudiants d'EPS et d'assistants qui se montrent résistants pour permettre à une convention de faire fonctionner les AS ensemble, sur des plateaux différents, avec des engagements distincts.

Monsieur SERFATY répond qu'un de nos deux éléments, c'est d'accompagner l'information des personnels de direction, faire vivre notre CNCE, diffuser les bonnes pratiques à travers notre guide du chef d'établissement. Si on l'organise, c'est-à-dire que ce sont les services de l'UNSS qui ont des besoins expérimentés pour une organisation, plus de compétition, sur laquelle on n'a pas encore les élèves, c'est-à-dire on n'a pas d'organisation d'élèves, dans ce cas-là, il faudra donner, soumettre un ordre de mission à un chef d'établissement qui donnera l'autorisation à l'enseignant de participer à cette rencontre.

Dans le cadre de l'encadrement des élèves, et de l'aide à l'organisation des compétitions de l'UNSS, Monsieur SERFATY souhaite souligner que la notion de forfait hebdomadaire doit être envisagée de manière plus large, en tenant compte des besoins des organisations, de la disponibilité des installations et des contraintes existantes. Cela relève pleinement des missions du professeur d'EPS. Il nous appartient d'apporter les éléments nécessaires pour sécuriser et apaiser le fonctionnement, en nous appuyant sur des pratiques historiquement établies, sachant que, bien souvent, la mémoire orale a précédé la formalisation écrite.

Il n'est donc pas nécessaire d'employer des termes excessifs, ni de créer un cadre inutilement complexe pour traiter ces questions.

Monsieur SERFATY souhaite revenir sur la question qui lui a été posée en CSE concernant la présence requise des secrétaires sur les organisations des championnats de France, des championnats fédéraux, et autres compétitions similaires. Là encore, il est indispensable de s'appuyer sur des règles claires et partagées. Des ordres de mission vont être rédigés pour les secrétaires pour se rendre sur les championnats, afin de poser le cadre administratif.

Il s'agit ici d'un autre point, car l'avis rendu ne concerne pas des postes ni des mobilités, puisqu'il n'est évidemment pas question de mobiliser les personnels. La réponse apportée par l'UNSS s'inscrit donc dans une approche générale, fondée sur un scénario déjà identifié. À ce titre, il apparaît qu'une possibilité de correction intermédiaire puisse être envisagée au cours de la mise en œuvre de l'exécution.

Sur les voyages de l'AS, on est exactement sur la même problématique. Si le voyage de l'AS proposé est inscrit dans le programme d'animation de l'association sportive, cela veut dire qu'à la fois l'instance, le comité directeur et l'Assemblée générale l'avaient validé. Les conditions d'accès à ce voyage étant bien définies, tous les élèves licenciés peuvent y participer. Ce n'est pas restreint au seul groupe de la classe, à condition, que l'AS ait souscrit un contrat d'assurance couvrant l'ensemble des activités proposées, certaines assurances demandant des informations complémentaires sur l'activité.

Madame Stéphanie GUTIERREZ, adjointe au sous-directeur de l'action éducative, DGESCO, ajoute une précision pour les voyages, et souhaite différencier la notion de voyage scolaire du voyage AS. En effet, soit c'est l'établissement qui organise le voyage, et donc peut l'organiser avec une proposition de l'AS hors du temps scolaire, soit il s'agit d'un voyage de l'établissement durant le temps scolaire qui concerne alors tous les élèves.

Madame Nathalie FRANÇOIS précise à ce sujet que les services juridiques des rectorats ne disent pas la même chose.

Monsieur SERFATY précise là encore que des travaux doivent être complétés avec la précision des éléments utiles.

Madame Nathalie VITALI, élue des AS, académie de la Corse, à propos des séjours qui se déroulent sur le temps scolaire, met en lumière que le fait de devoir faire un séjour établissement au lieu d'un séjour d'AS va avoir pour conséquence la fin des séjours, puisque le financement de ces séjours s'obtient par des subventions qui ne peuvent être versées qu'à l'AS (comme les subventions DRAJES ou ANS par exemple). Une solution doit être apportée.

Monsieur Jean HUBAC indique qu'il verra avec les services des rectorats qui n'ont pas toujours la même lecture des textes.

Sur la question 7, les rejets bancaires, **Monsieur Jean-Marc SERFATY** ajoute que les éléments d'information représentant des éléments du budget et du réalisé de l'année vous ont été apportés. Cela fera partie des questions permanentes de suivi à la fois dans la commission permanente de gestion et d'administration de finances. Il faudra également réfléchir à comment faire évoluer notre modèle économique.

Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, académie de Versailles, à propos du contrat licence et de l'accord cadre Transport, demande ce que deviennent ces sujets. Monsieur SERFATY indique qu'ils seront de nouveau travaillés lors des commissions mises en exergue dans le nouvel organigramme de la DN UNSS et que ces commissions seront des commissions permanentes.

Monsieur Jean HUBAC remercie Madame Françoise BARTHELEMY et Madame Marie-Ange DAFFIS pour leur engagement au bénéfice du sport scolaire et leur souhaite une bonne retraite.

Il demande si les administrateurs acceptent un relevé de décisions plutôt qu'un verbatim. Il précise que les déclarations liminaires seront reprises dans le compte rendu. Les échanges seront synthétisés pour trouver un juste équilibre.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.

Annexe

Questions - réponses
Assemblée Générale de l'UNSS du 1^{er} juillet 2025

Question 1 : Dons à l'UNSS

Nous avons vu apparaître la rubrique " Faire un don" sur la page internet de l'UNSS.

Concernant cette nouveauté nous souhaiterions avoir plusieurs précisions :

- Avez-vous eu des dons à ce jour ? Si oui combien et de qui ?
- Avez-vous communiqué sur cette possibilité de don ? Si oui par quels moyens et auprès de qui ?
- Quelles sont les conditions (notamment en termes d'avantage fiscal) pour les particuliers ? entreprises ? autres

Le mécénat consiste en un don sans contrepartie à un organisme d'intérêt général. Les organismes bénéficiaires, tels l'UNSS, doivent être à but non lucratif, gérés de manière désintéressée et ne pas profiter à un cercle restreint.

Un reçu fiscal conforme (Cerfa n°11580*03) est émis par l'UNSS pour bénéficier de l'avantage fiscal. Les personnes physiques (article 200 CGI) bénéficient d'une réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable ; les personnes morales (article 238 bis CGI) bénéficient d'une réduction de 60 % dans la limite de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires.

Il existe :

1. des dons
 - a. avec CERFA (réduction potentielle d'impôt pour l'entreprise (personne morale) ou la personne physique.
 - b. sans CERFA
2. des dons sous forme de 2 natures
 - a. soit en espèce
 - b. soit en échange marchandise

Concernant les dons avec CERFA, leur suivi est assuré par la DN car il y a une obligation de déclaration fiscale nationale. Il a été demandé à tous les services de ne plus émettre de reçus fiscaux de leur propre initiative, ce qui était le cas auparavant, car si cela n'est pas bien fait, cela peut s'apparenter à de la complicité à la fraude fiscale pour l'UNSS et le mettre solidaire des sommes qui auraient été indûment extournées de l'IR ou de l'IS.

Pour la saison 2023/2024, il y a eu 13 CERFA d'émis pour 32.608,60€.

SAISON	23/24	
Étiquettes de lignes	Nbr.	€.
bordeaux	2	6 798,00 €
clermont	2	1 840,12 €
nantes	2	1 854,00 €
toulouse	1	6 193,00 €
DN	2	9 103,48 €
versailles	1	500,00 €
DIJON	1	5 070,00 €
grenoble	1	250,00 €
montpellier	1	1 000,00 €
Total général	13	32 608,60 €

Pour la saison 2024/2025, nous sommes déjà à 11 CERFA, et la demande des CERFA se fait surtout au mois de juin après les CFUNSS.

SAISON	24/25	
Étiquettes de lignes	Nbr.	€.
bordeaux	4	13 422,41 €
clermont	2	844,80 €
nantes	1	138,00 €
toulouse	4	8 090,00 €
Total général	11	22 495,21 €

La gestion des CERFA est actuellement complètement manuelle, que ce soit pour 10€ ou 10.000€.

Suite aux événements de Mayotte, nous avons activé sur la plateforme ASSOCONNECT un compte UNSS permettant d'encaisser des dons au fil de l'eau avec une gestion automatique des reçus fiscaux (émission, archivage, ...). Cela a été fait à la demande du SR Versailles. D'autres services nous ont sollicités aussi pour leur mettre en place le même dispositif, sachant que l'ensemble des sommes récoltées est récupéré à la DN et ensuite dispatchée le cas échéant sur le service concerné.

Dans ce cadre, nous avons aussi ouvert sur le site de l'UNSS une passerelle pour que tout un chacun puisse l'utiliser, effectuer un don, et recevoir un reçu fiscal.

Pour les dons/mécénats importants (exemple MAIF), le reçu fiscal sera géré manuellement à la DN, Idem pour le ROTARY.

Par ailleurs, il y a d'autres dons/mécénats qui n'ont pas nécessité de reçus fiscaux.

Question 2 : RNE et AS d'un même établissement

Nous avons été plusieurs fois alertés sur les difficultés des établissements accueillant plusieurs structures en leur sein (cité scolaire, établissement international, etc....)

Nous renouvelons notre demande de fusionner ces AS en une seule entité afin de faciliter les démarches administratives, assurantielles ou encore financières.

Cela ira en défaveur des AS car elles ne pourraient bénéficier du droit à faire valoir une demande de subvention de l'ANS.

Question 3 : conventions inter-AS plateaux sportifs organisés par l'UNSS

La réponse apportée au CA UNSS du 3 juin 2025 ne nous satisfait pas et le sujet transport ne peut être le seul à être traité, reste également celui de l'encadrement.

L'argument de passer par OPUSS avec l'adresse mail parents ou la validation électronique ne fonctionne pas dans nos établissements et avec les familles de nos élèves.

Nous demandons à nouveau un modèle de fiche d'adhésion élève à l'AS où toutes les modalités d'encadrement seraient notifiées en plus des autres déjà obligatoires (info assurance, droit à l'image, etc.).

Un modèle de fiche d'adhésion élève dans les AS a été proposée et mise à disposition sur OPUSS en juin 2025.

Question 4 : Reconnaissance d'accident de service pour les enseignant·es dans le cadre du forfait AS

Dans le compte-rendu DGESCO sur la convention inter AS – transport, le statut des enseignant·es d'EPS « bénévole ou pas au sein de l'AS et de l'UNSS » est évoqué et nous interroge profondément. La notion de forfait sous-tend qu'on peut aller au-delà de 3h hebdomadaires et donc le forfait fait partie intégrante de notre mission et de nos obligations réglementaires de service. Lorsque nous sommes à l'AS et à l'UNSS nous travaillons, nous ne sommes pas bénévoles.

D'autre part il nous paraît judicieux d'établir des ordres de mission pour ce forfait qui concerne également les entraînements. En effet, dans nos états de ventilation de service, les 3h de forfait sont inscrites le plus souvent le mercredi après-midi. Mais dans la réalité, des entraînements peuvent avoir lieu le midi ou le soir. Les déplacements pour les rencontres ou pour l'organisation et l'encadrement des compétitions se font sans horaires fixes et pas uniquement le mercredi après-midi.

Que se passe-t-il en cas d'accident pour les enseignant·es d'EPS, par exemple lors d'un entraînement en soirée, lors de la mise en place du parcours du cross le mardi après-midi etc.. ? est-ce considéré comme accident de service ou non ?

La mise à disposition des professeurs d'EPS pour l'animation de l'association sportive fait pleinement partie de l'ORS des PEPS. A ce titre ils agissent au sein de l'établissement scolaire dans lequel ils sont affecté pour enseigner l'EPS et animer l'association sportive, elle-même affiliée à l'UNSS (unique fédération sportive du second degré). Par ses instances propres dans lesquelles respectivement le Chef d'établissement et les professeurs d'EPS occupent les fonctions de président, trésorier et secrétaire, le programme d'activité et les modalités de leurs mises en œuvre doivent être présentées pour être validées et conservées, justifiant ainsi la mobilisation des professeurs dans le cadre de l'animation de l'association sportive. Nul besoin de disposer d'un ordre de mission pour une fonctionnement qui ne revêt aucun caractère exceptionnel ou qui conférera des responsabilités autres que celles qui cadre les activités professionnelles des PEPS.

Les activités de l'UNSS sont dévolues à ses membres qui sont de droit les associations des établissements d'affectation des professeurs. Il s'agit donc d'un prolongement naturel de l'activité au travers de rencontres elles-mêmes identifiées par un programme proposé par les services territoriaux et nationaux de l'UNSS. La encore le caractère permanent et visible par un calendrier arrêté et communiqué en début de chaque année scolaire ne justifie nullement la rédaction d'un ordre de mission.

La notion de forfait autorise donc une souplesse au regard des besoins des organisations et de la disponibilité des installations. Et cela fait partie des modalités d'exercice de la mission de professeur d'EPS.

L'enjeu est donc celui de faire vivre les instances et veiller que ce soit bien la personne morale (AS ou UNSS) qui valide et organise les activités proposées. Un relevé de décisions du comité directeur ou un PV d'assemblée générale suffisent à apporter ces éléments.

Question 5 : Voyages et stages AS

Nous avons pris bonne note que ces voyages sont sous la responsabilité des chefs d'établissement (cf réponse au CA UNSS du 3 juin 2025).

Mais pourquoi certains gestionnaires et/ou chefs d'établissement, avec ou sans réponses réglementaires des services juridiques des Rectorats dont ils dépendent, répondent différemment et avec des « consignes » parfois contradictoires ?

Quelques exemples de réponses et argumentaires avancés :

Référence à la circulaire sorties et voyages scolaires du 13/06/2023 (qui ne concerne pas les AS)

Une sortie doit concerner tout un niveau de classe

Un stage ou voyage d'AS doit être obligatoirement en dehors du temps scolaire

Une sortie AS concernant uniquement les élèves licencié·es n'est pas possible, toutes sorties doivent pouvoir être proposées à tous les élèves

Nous demandons une clarification de la DAJ vers les services académiques afin que les « textes en vigueur ((code de l'Education et code du Sport notamment) » (cf la réponse apportée au CA du 3 juin 2025) ne souffrent pas d'interprétations différentes selon les territoires. Une liste exhaustive de ces textes serait la bienvenue.

Là encore, si un voyage s'adresse aux élèves de l'AS, il fait donc partie du programme d'activité de ladite association. Le programme d'activité peut être présenté et soumis au vote pour approbation de ses membres au moment de l'assemblée générale. Ainsi consigné le voyage de l'AS est couvert par le contrat d'assurance auxquelles l'AS souscrit en veillant à disposer des couvertures suffisantes et corréllées.

Question 6 : Les élus·es des AS souhaiteraient connaître les mesures que va mettre en oeuvre la nouvelle direction nationale de l'UNSS afin de garantir l'application des statuts avec la tenue des instances, c'est-à-dire 2 conseils départementaux et 2 conseils régionaux de l'UNSS par an. Les derniers chiffres du rapport général 2023-2024 montrent en effet qu'à peine 50 % s'étaient tenues. Actuellement, plusieurs académies nous indiquent qu'aucun CRUNSS ne s'est encore tenu pour cette année scolaire.

La Direction nationale en lien avec la DGESCO publiera un calendrier des conseils en prenant en compte le calendrier des vacances scolaires et des conseils de classe, ainsi que celui des opérations collectives et en prenant en compte les besoins relatifs à la gestion sportive, éducative, administrative et financière de l'UNSS.

Question 7 : quand sera mis en place le nouveau groupe de travail autour du contrat-licence ? En effet, plusieurs lycées nous alertent sur les difficultés qu'ils rencontrent pour être en capacité d'honorer le contrat-licence, de surcroît depuis l'augmentation du prix de la licence de l'an dernier.

Nous souhaiterions connaître le nombre d'AS en rejet bancaire ? De même, qu'en est-il des lycées qui présentent 2 RNE et qui paient 2 forfaits ?

Les modalités des cotisations des AS auprès de l'UNSS (affiliation & contrat licence) font partie d'une réflexion globale sur le modèle économique. Ce sujet pourra être traité dans le cadre de la commission « prospective ».

Pour les rejets :

Les rejets initiaux sont d'origine variée : changement de RIB, absence de RUM, défaut de provision...

Nombre de collège lycée	Étiquettes de colonnes				
		22/23	23/24	24/25	Total général
Collège		197	202	216	615
Etablissement spécialisé		5	3	4	12
Lycée		184	199	212	595
Total général		386	404	432	1222

Au regard de l'ensemble des structures, cela représente :

ratio initio des AS en dette				
	22/23	23/24	24/25	Total général
Collège		3,29%	3,36%	3,59%
Lycée		6,03%	6,48%	6,88%

L'évolution de ces AS en rejet est également à mettre en regard de la réduction du nombre d'AS qui sont en prépaiement, et pour lesquelles, il n'y avait pas forcément de recouvrement de ces sommes (ex. perte de 40 k€ dans l'académie de Créteil l'année dernière).

Au 15 juin 2025, les AS encore en dettes sont :

Nombre de AS	Étiquettes de colonnes				
		22/23	23/24	24/25	Total général
■ Privé		54	51	22	127
Collège		33	30	11	74
Lycée		15	14	5	34
Lycée agricole		1			1
Lycée polyvalent		1	2	1	4
Lycée professionnel		4	5	5	14
■ Public		254	246	110	610
Collège		135	127	50	312
Etablissement d'enseig		1			1
Etablissement Spécialisé			2	1	3
Lycée		42	38	18	98
Lycée agricole		4	5	5	14
Lycée polyvalent		24	27	9	60
Lycée professionnel		48	43	25	116
Lycée professionnel agricole			4	2	6
Total général		308	297	132	737

Les montants dus sont :

Somme de solde dû	Étiquettes de colonnes	23/24	24/25	Total général
Privé	2 634	10 619	24 369	37 622
Collège	1 601	7 555	17 531	26 687
Lycée	647	1 498	4 647	6 793
Lycée agricole	0	455	563	1 017
Lycée polyvalent	0	0	494	494
Lycée professionnel	386	1 111	1 134	2 631
Public	68 271	84 478	249 605	402 353
Collège	21 594	35 993	133 574	191 161
Etablissement d'enseig	240	80	100	420
Etablissement Spéciali:	80	0	200	280
Lycée	18 350	13 405	34 634	66 390
Lycée agricole	1 127	2 045	3 513	6 686
Lycée polyvalent	10 918	13 428	33 506	57 852
Lycée professionnel	15 961	18 842	43 206	78 009
Lycée professionnel agricole		685	871	1 556
Total général	70 905	95 097	273 973	439 975

Question 8 : Où en est-on concernant les recrutements des postes de responsable des achats, responsable informatique et des 2 DNA pour remplacer les départs en retraite ?

- Responsable informatique : il y a eu plus de 100 candidatures. Des premiers entretiens sont en cours pour une dizaine de candidats. Des tests techniques sont à prévoir avant les entretiens avec les 3 derniers candidats pour un choix du directeur national, éclairé par une vision RH, technique et sportive.
- DNA : 2 fiches de postes sont en cours de publication
- Responsable achat/ juriste marché public : publication de la fiche de poste prévue début juillet 2025.

Question 9 : Un travail autour des conventions concernant les plateaux de district et les déplacements mutualisés avait débuté avec le service juridique de la DGESCO. Ces modèles sont indispensables pour les AS et les districts. Quand les échanges reprendront-ils ?

Deux situations sont à distinguer :

- Les rencontres entre AS, hors du champ de l'UNSS : des travaux ont été engagés entre la DGESCO et les élus des AS à cet effet. Un courrier a été adressé aux conseillers techniques sport des recteurs et DASEN avec le modèle de convention inter AS en annexe le 8 janvier 2025.
- Les rencontres au niveau du district, organisées par l'UNSS, mais également celles des autres niveaux de rencontres. L'inscription dans OPUSS de ces rencontres permet de couvrir l'organisation de la rencontre. En revanche, une réunion a eu lieu entre la DGESCO et l'UNSS aux fins de clarifier la situation des transports, notamment ceux faits avec commande de bus, mais dans lesquels, il n'y a pas au moins un enseignant de l'AS concernée. La prise de licence par internet pourrait permettre aussi aux AS de communiquer et de s'assurer de l'accord des familles pour de tels transports.